

Faire sa déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet



À savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet

Je dois **faire la déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité tous les 3 mois** pour recevoir la Prime d'activité.

Les ressources c'est l'argent que je gagne ou que je touche pour vivre.

Je dois faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité même si je n'ai **pas de ressources**.

Je dois avoir une **adresse mail** pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet.

Une adresse mail est une adresse informatique qui permet d'envoyer ou de recevoir du courrier sur mon ordinateur par internet.

Je dois préparer mon **numéro de sécurité sociale** et mon **mot de passe à 8 chiffres**.

Je ne peux pas faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet si ma situation familiale change.

Par exemple :

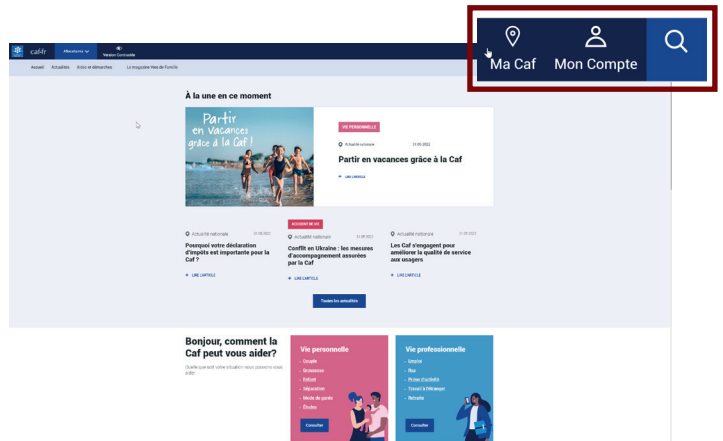
- je me marie,
- je divorce,
- je suis veuve ou je suis veuf.

Si ma situation familiale change, je contacte ma Caisse d'allocations familiales.

Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet

J'ouvre une **page internet** sur mon ordinateur.

Je me connecte sur **www.caf.fr**
Je clique sur **Mon Compte**.



Je saisis **mon numéro de sécurité sociale**.
Ce sont les 13 premiers chiffres écrits sur ma carte vitale.



Je saisis mon mot de passe.
Je fais attention aux majuscules et minuscules.

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale ?

13 caractères

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

8 à 24 caractères

[Mot de passe oublié ?](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser votre connexion à vos services en ligne.

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Première connexion ?

Pour savoir comment sont traitées vos données personnelles, consultez la page «[Informatique et libertés](#)».
Votre mot de passe est confidentiel. Ne le communiquez à personne, pas même à votre Caf. Attention aux messages frauduleux. Pour consulter votre sécurité, suivez le [guide](#).

Je clique sur **Se connecter**.

E ACCESSIBLE

J'ai un message d'alerte. Il me rappelle que **je dois faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité**.

Je clique sur **Mes ressources**.

MES ALERTES

Prime d'activité : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite.

Information manquante : Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin d'informations complémentaires. Rendez-vous à la rubrique Mes démarches.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 06/06/2022
553,55 €
Voir le détail >

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ : **501 €**

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte de mai

MES DÉMARCHES

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contacter ma Caf

Je vais sur la ligne **Mes ressources trimestrielles Rsa et prime d'activité**.

Je clique sur **Déclarer**.

MES RESSOURCES

CONSULTER OU DECLARER

Mes ressources annuelles

Consulter Déclarer

Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité

Consulter Déclarer

Mes ressources Aide au logement

Consulter Déclarer

Je clique sur **Commencer**.

MON PROFIL

A savoir avant de commencer ...

- Vous devez d'abord valider ou modifier votre profil
Chaque changement de situation comprend 3 étapes et dure en moyenne 3 minutes.
Vous pouvez ensuite commencer votre déclaration de ressources trimestrielles RSA/PA.
- Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir.
Cliquer sur le point d'interrogation pour y accéder.

Commencer

Je vérifie les éléments de mon dossier.

Les éléments de mon dossier sont :

- mon nom,
- mon prénom,
- ma situation familiale,
- ma situation professionnelle,
- mon adresse,
- mon numéro de téléphone,
- mon adresse internet,
- mon numéro de compte en banque.

L'ensemble des éléments de mon dossier s'appelle **profil**.

Je clique sur **Confirmer mon profil**.

MON PROFIL

Pour valider l'ensemble des éléments de votre dossier, cliquez sur « Confirmer mon profil ».
Votre profil a changé ? Pour mettre à jour votre situation, cliquez sur le crayon.

SITUATION FAMILIALE

SITUATION PROFESSIONNELLE

ENFANTS ET AUTRES PERSONNES

DÉCLARER UNE GROSSESSE

DÉCLARER UNE NAISSANCE

ADRESSE

ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES

Mail : A communiquer
Téléphones : A communiquer

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire(s) du compte :

IBAN :
BIC :

Confirmer mon profil

Je clique dans la **case** : **j'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.**

Je clique sur **Commencer.**

Bienvenue
Retour à l'accueil

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Conditions d'utilisation du service en ligne et Protection des données personnelles

Vous souhaitez déclarer vos ressources trimestrielles et remplissez les conditions pour faire votre démarche en ligne.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sont nécessaires au traitement de votre dossier. Elles sont destinées aux membres et personnels habilités de la Caf, pour l'étude de vos droits.

Votre Caf a besoin de connaître votre adresse mèl, notamment pour vous contacter.

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.

La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.
- Vous reconnaissez que vous ne vous êtes pas rendu coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale - prononcé de pénalités-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).
- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.
- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la gestion de vos prestations, au titre des missions de service public dont est investie la Cnaf. Elles sont conservées dans ce téléservice le temps de leur prise en compte pour l'étude de votre demande.

Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Caissees primaires d'assurance maladie, Pôle emploi, Conseil départemental, etc.).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de votre Caf.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.

Commencer

Je prépare les **documents de la liste** pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité.

Je clique sur **Continuer.**

Bienvenue
Retour à l'accueil

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Attention !

Tous les écrans à compléter sont nécessaires au calcul de votre RSA.

Avant de démarrer

Préparez les éléments indispensables pour réussir votre démarche selon le changement à déclarer:

- ↳ Pièces d'identité des personnes arrivant à votre foyer,
- ↳ Relevé d'identité bancaire,
- ↳ Bulletin de salaire avec coordonnées de l'employeur,
- ↳ Déclarations de vos revenus ou Avis d'imposition des 2 dernières années,
- ↳ Attestation de Premier examen médical prénatal (facultatif)

En fin de demande

Un récapitulatif vous indique les informations déclarées et les pièces justificatives à fournir. A cette étape, vous pouvez joindre ces pièces sous format dématérialisé.

Attention : Vous ne pouvez plus modifier les données saisies après les avoir validées.

Quitter **Continuer**

Je saisis **mes ressources mois par mois**, par exemple :

- je touche mes ressources de mars le 31 mars, je déclare mes ressources en mars,
- je touche mes ressources de mars le 2 avril, je déclare mes ressources en avril.

Je saisis **mes ressources sans les centimes**, par exemple : j'ai touché 1 200,89 € pour le mois de mars je saisis 1 200 €.

Je saisis **le montant de mes ressources avant l'impôt sur le revenu**.


Je ne déclare pas les allocations de la Caisse d'allocations familiales.

Je déclare **l'argent que j'ai mis de côté sur un livret**.

Je déclare les **pensions alimentaires** que j'ai reçues.

Si je n'ai pas de ressources, je clique dans les cases **aucune ressource perçue**.

Je clique sur **Continuer**.

 **Bienvenue**
↳ [Retour à l'accueil](#)

Conditions d'accès > Engagement > **Saisie** > Fin

Déclaration trimestrielle

Déclarer les revenus

- ▶ perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- ▶ avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- ▶ des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires.

Ressources	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ [Déclarer d'autres ressources](#)

Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.

Je saisis **les ressources des personnes qui vivent avec moi.**

Je clique sur **Continuer.**

Bienvenue
 Retour à l'accueil

Conditions d'accès Engagement **Saisie** Fin

Déclaration trimestrielle

Cliquez pour modifier vos réponses

Déclaration des ressources trimestrielles

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires.

Ressources	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel brut)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ Déclarer d'autres ressources			

Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.

Quitter **Continuer**

Je vérifie que j'ai bien saisi mes ressources.

Je clique sur **Valider.**

	Fév. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022
Salaires			
Revenus non salariés			
Nature de l'activité non salariée			
Indemnités de chômage			
Pensions alimentaires			
Aucune ressource	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Revenus de stages de formation professionnelle			
Revenus exceptionnels			
Primes et accessoires de salaire			
Prime forfaitaire d'activité réduite			
Allocation de veuvage			
Pensions, retraites et rentes			
Pension Invalidité			
Rente Accident du Travail ou Maladie Professionnelle			
Indemnités de chômage partiel			
Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption			
Indemnités journalières maladie, accident de travail et maladie professionnelle			
Aides et secours financiers Réguliers			
Autres ressources			
Argent placé			
Local non loué			
Terrain non loué			

Quitter **Valider**

Cet écran s'affiche si je suis au Rsa et que je touche des revenus.

Le Rsa : c'est le Revenu de solidarité active.

Si je ne touche plus de revenus, comme par exemple :

- un salaire,
- une allocation chômage,
- des indemnités journalières maladie, maternité, accident de travail,
- une pension alimentaire.

Je dois cocher la case :

« aujourd'hui si vous avez cessé de percevoir un de ces revenus ».

Je clique sur **Continuer**.

Ma déclaration est enregistrée à la Caisse d'allocations familiales.

Voilà, c'est fini !

Je me **déconnecte du site www.caf.fr**

Se déconnecter signifie sortir du site **www.caf.fr** pour que personne n'utilise mon compte. C'est comme fermer la porte derrière moi pour que personne n'entre chez moi.

Bienvenue
Retour à l'accueil

Dernière connexion le 02/02/2020 à 15:18

Conditions d'accès Engagement **Saisie** Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Déclaration trimestrielle RSA
MME
Né(e) le 13/10/1991

	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022
Salaires			<input type="checkbox"/>

Quitter Continuer

Cliquez pour modifier vos réponses

Déclaration des ressources trimestrielles
Revenus de

Conditions d'accès Engagement Saisie **Fin**

Déclaration de ressources trimestrielles
Votre déclaration est bien enregistrée.
Télécharger, enregistrer et imprimer votre déclaration.

Enregistrer ou imprimer le(s) document(s) ci-dessous
Déclaration 06022020

Vous pouvez retrouver votre déclaration dans l'Espace "Mon compte", rubrique "Mes démarches en ligne".

Vous allez recevoir un accusé de réception de votre démarche en ligne à votre adresse

Les pièces justificatives attendues
Aucune pièce justificative supplémentaire n'est nécessaire.
Votre demande va être étudiée par votre Caf.